• (1720)

En second lieu, est-ce que le député peut nous dire s'il croit possible de rédiger la loi de façon qu'il ne soit pas nécessaire d'accorder des pouvoirs discrétionnaires aussi étendus que le ministre le propose?

M. Berger: Monsieur le Président, je crois que le député me demande en fait mon avis sur la question de l'égalité aux yeux de la loi. Il voudrait savoir si le fait de poursuivre certains en justice plutôt que d'autres constitue une violation des dispositions de la Charte des droits concernant l'égalité. J'hésite beaucoup à exprimer une opinion tout de suite, avant d'avoir eu l'occasion de réfléchir sur le sujet.

Dans la seconde partie de sa question, il voulait savoir si les définitions de la loi peuvent être plus rigoureuses. C'est en fait ce que l'autre Chambre demandait en disant que le ministre cherche en fait à interdire l'entrée clandestine d'immigrants ou de migrants, si vous préférez. Lorsqu'un membre d'un groupe humanitaire ou de secours aux réfugiés aide une personne en la conduisant à la frontière à des agents d'immigration canadiens, pour qu'elle puisse demander le statut de réfugié, il ne cherche nullement à contourner les lois du Canada. Ces gens viennent frapper à notre porte, demandant notre protection. Si je comprends bien les dispositions de la Convention des Nations Unies sur les réfugiés, nous avons l'obligation de déterminer si une personne qui demande asile a de bonnes raisons de le faire. Il me semble qu'on cherche vraiment la solution de facilité, qui permet de contourner le problème, en essayant d'interdire l'entrée clandestine d'immigrants illégaux.

M. Marchi: Monsieur le Président, je voudrais commencer par féliciter le député de Laurier (M. Berger) qui a parlé avec passion aujourd'hui et qui défend sa cause avec beaucoup d'énergie et d'engagement depuis l'été et même avant.

Dans une certaine mesure, au-delà des aspects techniques et des ramifications juridiques du débat, je pense que c'est une mesure législative qui reflétera un peu l'humeur de notre pays. En définitive, il s'agira d'un combat pour conquérir l'opinion publique. Ce sont les Canadiens qui décideront en dernier ressort quel côté de ce débat mérite leur appui.

Dans cette perspective, nous demandons donc aux Canadiens de choisir entre un parti politique qui souhaite renvoyer indistinctement tous les bateaux qui se présentent et un autre qui veut plutôt faire escorter ces bateaux jusqu'au port. Nous parlons du choix entre enfermer des gens et les détenir sur la foi d'un simple soupçon ou d'un doute ou agir d'une façon plus discrète, du choix entre mettre les gens en prison ou leur imposer des amendes parce qu'ils essaient de venir en aide aux réfugiés ou les récompenser parce qu'ils aident le gouvernement. Nous nous demandons aussi, sans doute, si les agents d'immigration courront partout comme Rambo et enfonceront les portes pour entrer n'importe où sur un simple soupçon. Nous parlons de ces deux aspects de la question et je me demandais si, dans cette perspective, étant donné la modération et le bon

## Immigration—Loi

sens dont le Canada et les Canadiens ont fait preuve dans le passé, le député de Laurier pourrait dire quelques mots à ce sujet?

M. Berger: Monsieur le Président, pour que nous ayons un débat rationnel, nous devons débattre les faits et non la fiction comme les ministériels et le ministre l'ont fait à maintes reprises dans une tentative plutôt sournoise en vue de manipuler l'opinion publique. Le député a parlé de l'opinion publique. Comment le public peut-il être informé quand le gouvernement de notre pays diffuse de l'information fausse? Nous en avons eu un exemple dans le discours que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a prononcé hier. Comme on le voit à la page 12299 du hansard, il disait ceci:

Le Sénat veut également que les pouvoirs de fouille et de saisie ne soient exercés que pendant le jour et que la fouille sans mandat ne soit effectuée que dans les cas où la vie est en danger. Si nous acceptons cet amendement, nous entraverons considérablement la capacité de nos agents d'arrêter ceux qui organisent des mouvements de migrants illégaux et d'intenter des poursuites contre ces derniers. Les passeurs agiront surtout la nuit afin de pouvoir échapper aux autorités canadiennes si leurs plans échouent.

Cette proposition signifie que, pendant les mois d'hiver, alors que la noirceur arrive tôt . . .

Le député de Grand Falls—White Bay—Labrador (M. Rompkey) en sait quelque chose. Au Labrador, l'hiver arrive plus tôt que dans la capitale.

... la période du jour durant laquelle des mesures efficaces pourraient être prises, serait alors de beaucoup raccourcie. Que dire du Nord où il n'y a parfois qu'une heure de clarté par jour?

Imaginez, il n'y aurait qu'une heure de clarté par jour pour perquisitionner. Bien sûr, ce n'est pas du tout ce que le Sénat a dit. Le Sénat a proposé un amendement pour qu'un mandat émis en vertu du paragraphe l soit exécuté durant le jour, mais il ajoute: à moins que le juge de paix n'autorise par un mandat qu'il soit exécuté la nuit. Le ministre dit qu'il n'aurait pas de pouvoir pour exécuter un mandat de perquisition la nuit s'il acceptait l'amendement du Sénat. Mais ce n'est pas du tout ce que l'autre endroit a dit. Il a dit que si on peut en prouver la nécessité à un juge de paix, on peut exécuter un mandat la nuit. C'est donc un autre exemple de l'information fausse que le gouvernement donne continuellement au peuple canadien.

Je ne peux que revenir aux remarques que j'ai déjà faites, soit qu'une personne qui est censée occuper un poste de responsabilité a le devoir de faire attention à ce qu'elle dit à la Chambre et je parle bien sûr du secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Friesen). Il a parlé à la Chambre des millions de réfugiés qui pourraient arriver à nos portes si nous n'adoptions pas ce projet de loi, sans replacer la situation du Canada dans son contexte. Il a essayé de comparer notre situation à celle d'autres pays sans parler aux Canadiens des divers types de contrôle dont le gouvernement dispose, comme les visas. Comment pouvons-nous nous attendre à ce que le public soit informé? Comment pouvons-nous espérer un débat intelligent?